

Délibération N° 2023.12.001

OBJET : SEASY – R.H. – Modification du tableau des effectifs

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal à Longvilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc CHANCLUD Maurice COQUELLE Daniel (pouvoir de LELARGE Alain) DRAPIER Valère GATINEAU Christian GODEAU Hervé JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José SARRAZIN Fabrice	X X	X X	X X
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	22 (2 pouvoirs)	21 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER ; Isabelle COPETTI ; Chislaine COURTE ; Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/12/2023
Nombre de <i>dé</i> légués en exercice	42
Nombre de <i>dé</i> légués prenant part au vote	22
	Pour 24
	Contre -
	Abstentions -

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2021.12.004 en date du 08 décembre 2021 modifiant le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023.06.002 du 07 juin 2023 modifiant le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de réorganiser les services en vue d'un départ à la retraite et de libérer du temps à la personne en charge de la cartographie et du SIG ;

Considérant l'opportunité de créer une équipe mutualisée entre l'eau potable et l'assainissement pour effectuer des travaux sur les réseaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

DECIDE de créer :

- Un poste de technicien territorial à temps complet sur le budget eau potable
- Un poste d'adjoint technique à temps complet sur le budget eau potable.

ABROGE sa décision de transférer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe du budget assainissement vers le budget eau potable, selon la délibération n°2021.12.004 susvisée.

PRECISE que le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 1er janvier 2024.



Fait à Ablis, le 13 Décembre 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*